



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 19897

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet de la profession d'anesthésiste-réanimateur. Le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPHAR) s'inquiète de la dégradation de leurs conditions de travail. Huit millions d'actes sont pratiqués par 8 500 médecins anesthésistes-réanimateurs chirurgicaux. Il y a une pénurie de médecins, ce qui les conduit à travailler les nuits et les journées en continu, jusqu'à parfois trente, voire quarante-huit heures d'affilée. Les mesures maximales de sécurité pour les patients ne sont plus réunies. De plus, le SNPHAR pense que le manque de moyens pour appliquer le décret n° 94-1050 en matière de sécurité de l'anesthésie et l'absence de réelles restructurations hospitalières associant les professionnels concernés pèse beaucoup sur cette situation. La faiblesse de recrutement pour ces formations liée à la désaffection pour cette profession va accentuer les difficultés dans un avenir proche. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour remédier à la pénurie de médecins anesthésistes-réanimateurs et permettre de répondre aux exigences de sécurité pour les patients.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19897

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5389